



un client qui retourne sa veste une fois le travail fini

Par **GUEPIN**, le **09/08/2009** à **09:08**

bonjour,

nous sommes une agence de communication spécialisé dans la conception de solutions professionnelle internet et le webmarketing, un client qui nous a fait appel pour relooker son site suite à un statisme de son ancien prestataire pendant 5 ans, nous avons fini et mis en ligne ce nouveau site il a tout validé, mais son ancien prestataire s'est empressé de revenir le voir et l'influencer pour ne pas nous payer le solde de la facture et le récupérer. Au-delà de l'aspect blasphématoire dont l'ancien prestataire a fait preuve à notre égard pour reprendre son client, nous souhaiterions connaître votre avis sur les procédures à engager pour prouver à la justice qu'un contrat a bien été signé, que le travail a bien été réalisé dans sa totalité (et même plus d'ailleurs)et que nous devons pour celà être payés même si ce client veut aujourd'hui retourner avec son ancien prestataire. D'une part chez nous chacun est libre de ses décision, d'autre part nous ne forçons qui que ce soit à travailler avec nous, notre relation client étant établie sur la confiance mutuelle.

Merci de votre conseil

Cordialement,

O. GUEPIN